



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2023 – 047

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 31 AOUT 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 22 aout, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois d'aout.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Nadège MOUGIN

Présents : 16 Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD

Absents : 2 Damien SCHELL, Christine TREDANT

Procurations : 1 Damien SCHELL donne procuration à Brigitte MAIRE

Délibération n°2023 – 047 :

Objet : Demande de rattrapage suite à la parution de la subvention départementale « résilience face au changement climatique » pour la citerne des ateliers municipaux

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, suite à la situation préoccupante des nappes phréatiques à l'hiver dernier, l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales a été réalisée avant l'été pour un montant de 23 879.40 € HT afin de remplacer l'utilisation d'eau potable dans un certain nombre de travaux réalisés par le service technique (nettoyage, arrosage, etc.).

Or, le Département du Doubs a lancé cet été un appel à projet « résilience face au changement climatique » dont l'objectif est d'inciter les collectivités à s'engager sur ce type de projet en subventionnant notamment les travaux à hauteur de 40% du montant HT. C'est pourquoi le Maire propose de déposer une demande de rattrapage auprès de Madame la Présidente du Département du Doubs afin que le projet soit pris en compte.

Le plan de financement proposé, détaillé en annexe, est résumé comme suit :

Fonds libres (partie non subventionnée)	+	14 327.64 €
Subvention Département RFCC (HT x 40 %)	+	<u>9 551.76 €</u>
TOTAL HT	=	23 879.40 €

Il est à noter que la part de TVA est éligible au Fonds de Compensation (FCTVA) à raison de 16.404% du montant dépensé, ce qui occasionne les montants suivants :

Fonds libres (part communale de TVA)	+	858.70 €
Fonds de Compensation FCTVA (16.404% de TVA à 20%)	+	<u>3 917.18 €</u>
TOTAL TVA	=	4 775.88 €

Coût net pour la collectivité : 15 186.34 €

L'exposé du Maire étant entendu, l'Assemblée décide de demander à Madame la Présidente du Doubs un rattrapage de ce projet dans le cadre du dispositif « Résilience face au changement climatique » et autorise le Maire à signer tous les documents afférents.

Suffrages exprimés : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 01/09/2023

Reçu en préfecture le 01/09/2023

Publié le 01/09/2023

ID : 025-212501936-20230831-2023_047-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :